



ATLAS DES ZONES HUMIDES

COMMUNE DE VOLX

Un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision pour les élus et techniciens des collectivités



LES ZONES HUMIDES DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DURANCE LUBERON VERDON

SUR LE TERRITOIRE DU PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON

33 zones humides - 1 655 hectares

Nécessité d'intégrer ces zones humides dans les documents d'urbanisme.

dont 23 zones humides à enjeux forts, avec trois stratégies de gestion :

CONSERVER l'unique zone humide peu dégradée et faiblement menacée par des actions de prévention.

PRÉSERVER les 16 zones humides les plus menacées par des actions de maîtrise des pressions.

RESTAURER les 6 zones humides les plus dégradées par des actions de renaturation.

Principaux types de zones humides :



Bordure de cours d'eau



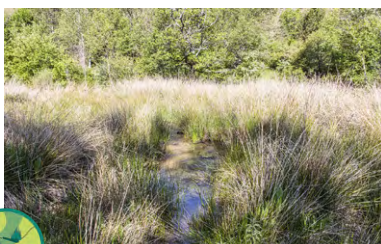
Zone humide ponctuelle



Plaine alluviale



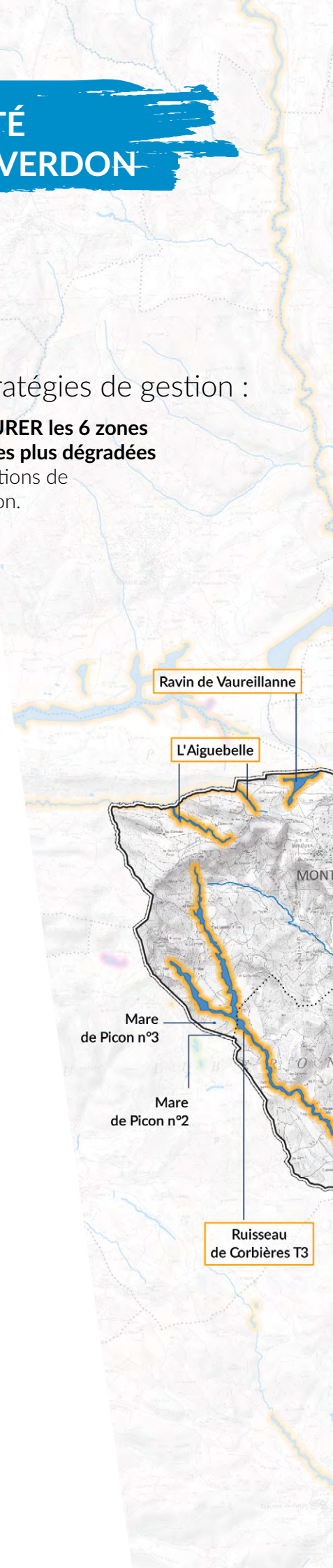
Zone humide artificielle



Zone humide de bas-fond en tête de bassin versant



Marais et landes humides de plaines et de plateaux



SOMMAIRE

Qu'est-ce qu'une zone humide ? / 4

Pourquoi les protéger ? / 5

Quelles menaces et pressions pèsent sur elles ? / 6

Stop aux idées reçues / 7

Comment agir en faveur des zones humides ? / 8

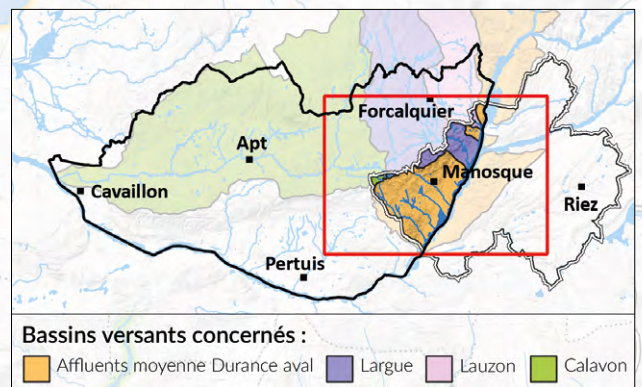
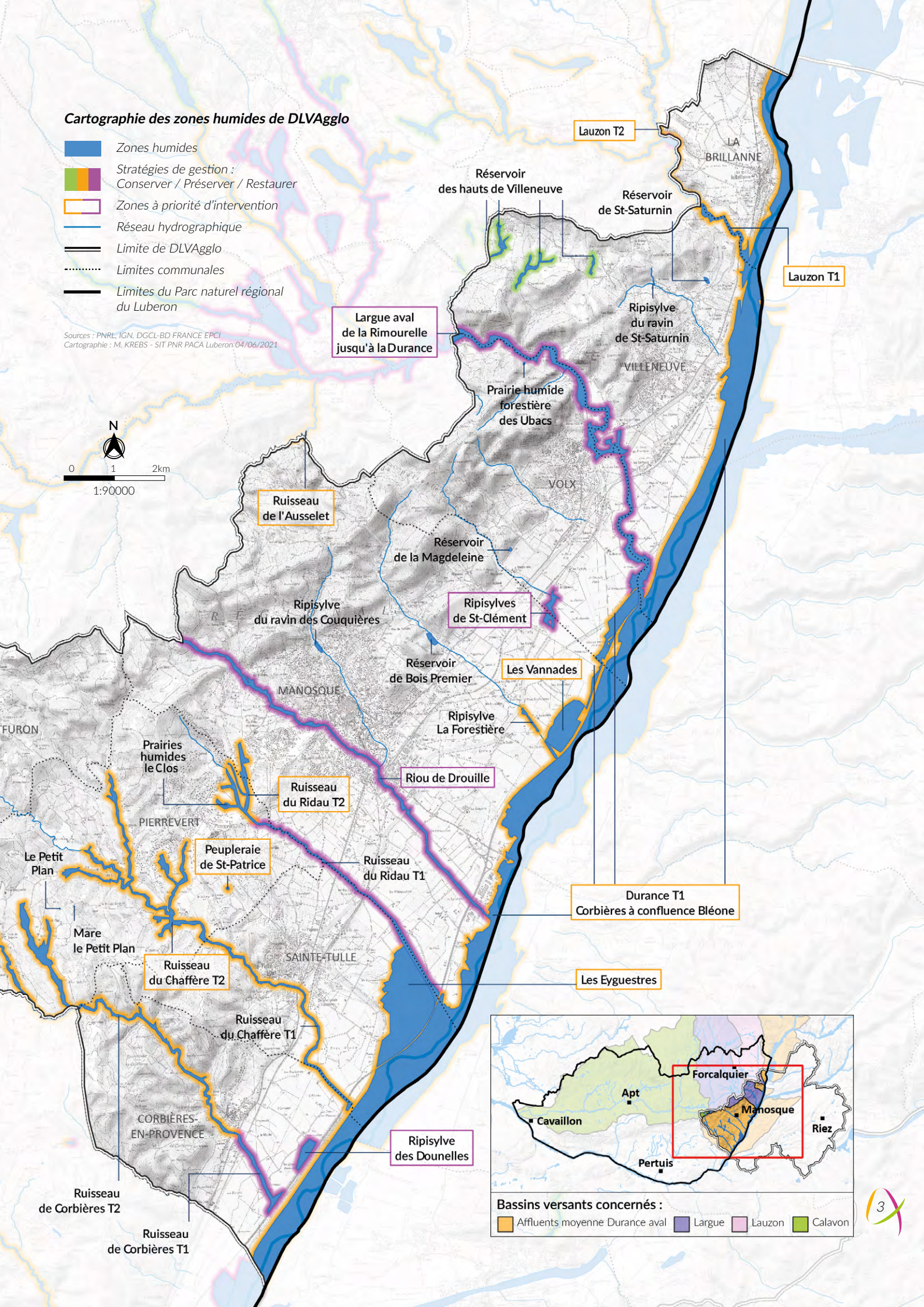
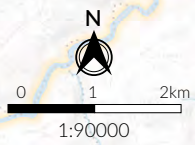
Sur quels acteurs s'appuyer ? / 9

Les zones humides de la commune de Volx / 10

Cartographie des zones humides de DLVAgglo

- Zones humides
- Stratégies de gestion :
Conserver / Préserver / Restaurer
- Zones à priorité d'intervention
- Réseau hydrographique
- Limite de DLVAgglo
- Limites communales
- Limites du Parc naturel régional du Luberon

Sources : PNRL, IGN, DGCL-BD FRANCE EPCI
Cartographie : M. KREBS - SIT PNR PACA Luberon 04/06/2021



QU'EST-CE QU'UNE ZONE HUMIDE ?

C'est un espace de transition entre le milieu aquatique et le milieu terrestre, où le sol gorgé d'eau (sol hydromorphe), de façon permanente ou temporaire, permet le développement d'une végétation dominée par des plantes indicatrices des zones humides (végétation hygrophile) au moins une partie de l'année.

L'arrêté ministériel du 24 juin 2008 en précise la définition et les critères de délimitation.

Une zone humide a besoin d'un espace de bon fonctionnement car elle dépend d'interactions multiples avec son environnement (écoulements d'eau, lien avec la nappe, déplacement d'espèces...) où toute modification peut entraîner sa dégradation.



Sol hydromorphe présentant des taches de rouille ©PNRL



LE SAVIEZ-VOUS ?

- Les zones humides représentent 4 % du territoire métropolitain. C'est la même proportion en Luberon-Lure !

- Une zone humide n'est pas forcément une zone inondable (et inversement). C'est la durée d'engorgement du sol en eau qui fait la zone humide.

Végétation hygrophile (roselière) ©CEN PACA

ZOOM SUR DLVAgglo

La répartition et le type de zones humides sont étroitement liés au réseau hydrographique des bassins versants (Largue, Lauzon et autres affluents de la Durance).

Plus des 2/3 d'entre elles sont des zones humides de bordure de cours d'eau (ripisylves) et de plaine alluviale (prairies humides), représentant 96 % des surfaces inventoriées.

Nombre par type de zones humides et surfaces occupées :

17		Bordures de cours d'eau	1 428 hectares
8		Zones humides ponctuelles	16 hectares
4		Plaines alluviales	162 hectares
2		Zones humides de bas-fonds en tête de bassin versant	0,4 hectare
1		Zones humides artificielles	43 hectares
1		Marais et landes humides de plaines et de plateaux	5 hectares

POURQUOI LES PROTÉGER ?

Les zones humides rendent des **services gratuits et très utiles à nos sociétés** grâce aux multiples fonctions qu'elles assurent. Ces milieux d'exception sont porteurs d'enjeux écologiques et sociétaux forts :

→ **pour la valeur intrinsèque** de la richesse animale et végétale qu'ils abritent et de leurs fonctions écologiques (hydrologique, biogéochimique et d'habitat naturel) ;

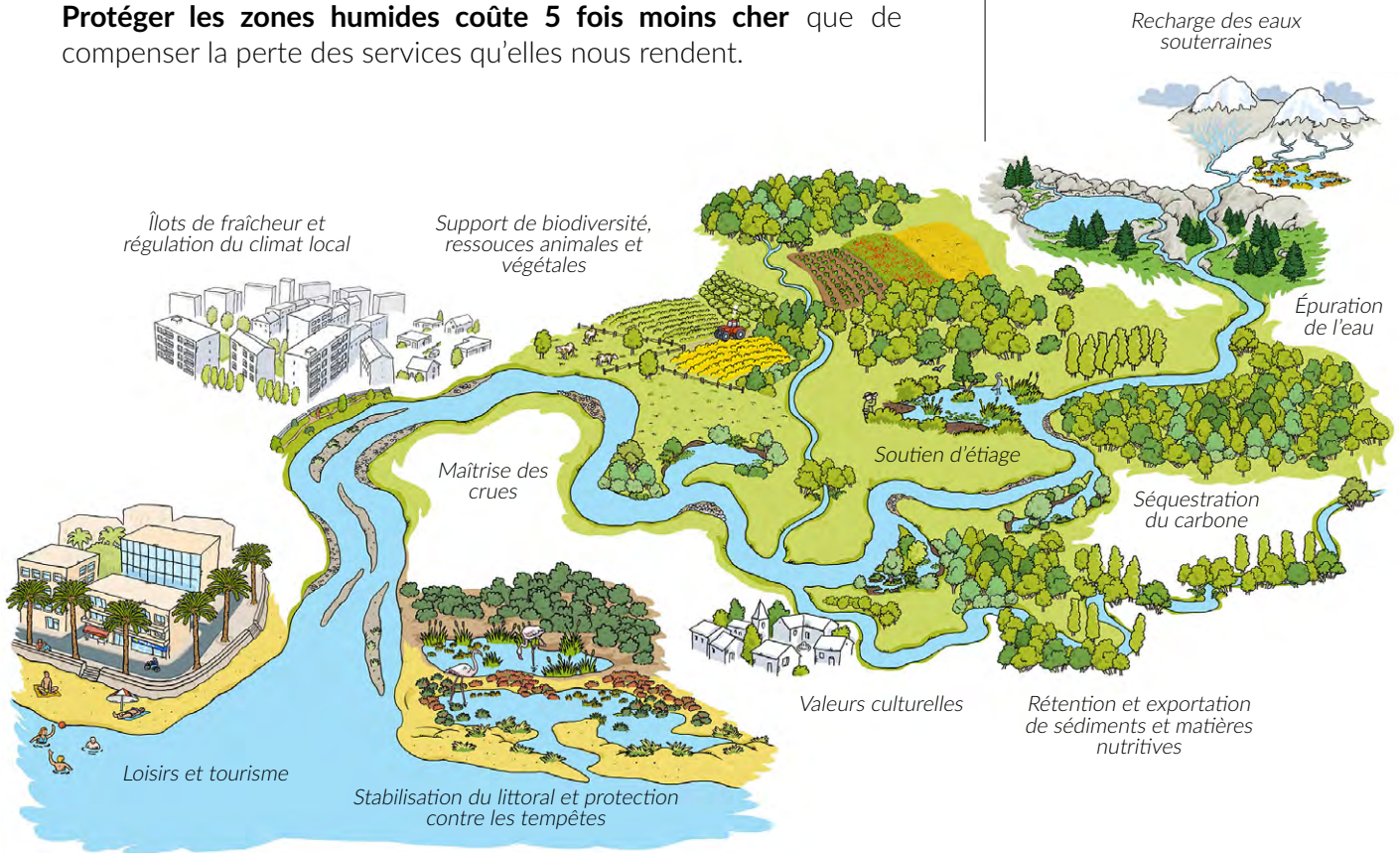
→ **pour les «services écologiques»** qui en découlent et qui sont reconnus comme des bénéfiques pour l'humanité.

Protéger les zones humides coûte 5 fois moins cher que de compenser la perte des services qu'elles nous rendent.

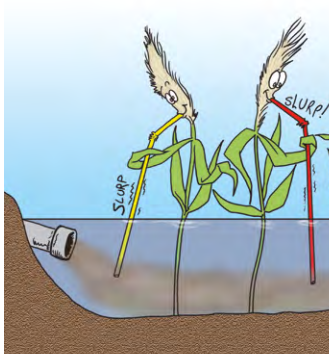
Schéma des principaux services écosystémiques rendus par les zones humides

Source : Plan bleu, Évaluation économique des services rendus par les zones humides méditerranéennes en termes de régulation du climat, rapport technique, avril 2017.

©Bigbang communication



CHIFFRES CLÉS



4 à 12 millions d'euros par an économisés en évitant les surcoûts de traitement de l'eau potable.



©Bernard Nicolas

35 % des espèces rares et menacées
50 % des oiseaux
100 % des amphibiens...
 dépendent des zones humides

ZOOM SUR DLVAgglo

70 % des zones humides assurent des **fonctions hydrologiques et biogéochimiques importantes** (ralentissement des crues, épuration...) et près de **45 %** sont le **support d'habitats et d'espèces protégés, menacés ou rares.**

90 % sont en réseau et assurent un rôle de **corridor écologique** pour le déplacement de la faune et de la flore.

QUELLES MENACES ET PRESSIONS PÈSENT SUR ELLES ?

En France, **70 % des zones humides ont disparu** depuis le début du XX^e siècle, et leur état continue de se dégrader malgré une prise de conscience progressive de leur utilité.

Les **modifications hydrauliques** (curage de cours d'eau, remblais, drainage, mise en culture, imperméabilisation des sols), les **pratiques irrespectueuses** (décharge sauvage par exemple) et l'**introduction d'espèces envahissantes** sont les principales causes de destruction ou de dégradation.



Remblaiement d'une mare ©PNRL

LE SAVIEZ VOUS ?

Les espèces exotiques envahissantes représentent la 2^{ème} cause de perte de la biodiversité dans le monde. Ragondin, écrevisses américaines, jussie, robinier faux-acacia, ailante, etc., entrent en compétition avec la faune et la flore locales des zones humides, détruisent leurs habitats naturels, fragilisent les berges, perturbent les écoulements et les activités humaines (pêche, chasse, agriculture...).



Drainage profond d'une prairie humide ©PNRL

ZOOM SUR DLVAgglo

67 % des zones humides sont dégradées et 73 % sont menacées, représentant quasiment l'intégralité des surfaces inventoriées.

La maîtrise des menaces et pressions pourrait suffire à rétablir le bon fonctionnement de 90 % de ces surfaces

(par exemple : changement de pratiques, prise en compte dans les documents d'urbanisme).

D'autres zones humides sont dans un tel état que des actions de restauration devraient être entreprises pour qu'elles puissent à nouveau remplir leurs fonctions correctement.

Nombre et surface de zones humides dégradées et/ou menacées sur le territoire de DLVAgglo

Dégradées ■ Faiblement ■ Moyennement ■ Fortement

11 zones humides 18 ha	16 zones humides 1 459 ha	6 zones humides 178 ha
---------------------------	------------------------------	---------------------------

Menacées ■ Faiblement ■ Moyennement ■ Fortement

9 zones humides 18 ha	16 zones humides 259 ha	8 zones humides 1 378 ha
--------------------------	----------------------------	-----------------------------

STOP AUX IDÉES REÇUES !*

« Les milieux humides sont responsables de la prolifération des moustiques »



Ils sont un indicateur de bonne santé des écosystèmes, à la base de l'alimentation de nombreuses espèces (grenouilles, libellules, hirondelles, chauves-souris...) qui régulent leur présence naturellement. Leur prolifération est liée à un milieu perturbé et ils se trouvent davantage dans les eaux stagnantes des habitats urbains (cuves de récupération d'eau de pluie, pots de fleurs...).

« Des arbres en bord de rivière, quelle galère ! »

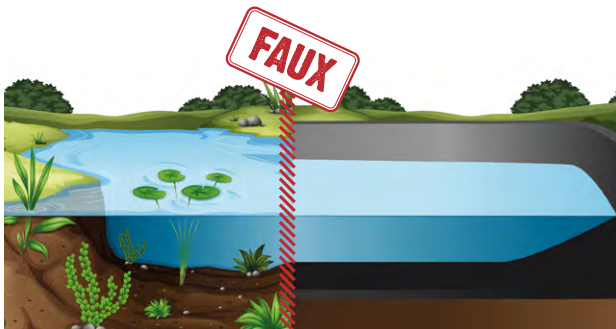


Ils peuvent parfois poser des problèmes (risque d'embâcle, déstabilisation des digues...), mais tout dépend des essences, de leur état sanitaire et de leur localisation (proche d'une zone urbaine ou d'un pont). Le maintien d'un boisement rend surtout de fiers services : tenue des berges, effet brise-vent, filtration des eaux, ombre et fraîcheur, limitation des conflits avec les castors (qui ainsi ne s'attaquent plus aux plantations).



Ripisylve du Largue © PNRL

« Chouette une zone humide, je vais pouvoir construire une retenue d'eau ! »



À part qu'elles stockent toutes les deux de l'eau, l'analogie s'arrête là.

Une zone humide peut être assimilée à une éponge (filtration / stockage / restitution), tandis qu'une retenue est davantage une bassine où l'eau se réchauffe et s'évapore. Celle-ci fera perdre les bénéfices de la zone humide pour la régulation du cycle de l'eau, sans parler de la perte de biodiversité !

« Les zones humides, il faut les drainer sinon on ne peut rien y faire ! »



À certaines périodes de l'année, l'excès d'eau dans le sol peut contraindre l'utilisation des parcelles en zone humide. Mais il n'est pas indispensable de les drainer pour installer un troupeau ! Il suffit d'adapter les pratiques : pâturage plus tardif sur sol ressuyé, chargement plus faible pour éviter le surpiétinement, tracteur à pneus larges, jumelés, ou basse pression pour la fauche.

Ces prairies humides offrent un fourrage de qualité et sont très utiles en cas de sécheresse marquée.



Fauche des prairies humides de l'Encreme © PNRL

LE SAVIEZ-VOUS ?

La **ripisylve** tire son nom du latin *ripa*, « rive », et *sylva*, « forêt ». Cette végétation des milieux humides est caractérisée par la présence d'arbres au bois tendre, comme les saules et les peupliers, dont le Castor est très friand.

*Page inspirée du livret
« Stop aux idées reçues sur la
gestion d'espaces naturels »,
CEN Rhône-Alpes, janvier 2018
Illustrations ©brgfx-freepik

COMMENT AGIR EN FAVEUR DES ZONES HUMIDES ?

Outre les réglementations spécifiques (arrêté de protection de biotope, réserve naturelle, Natura 2000...), les zones humides sont protégées par la loi sur l'eau et les milieux aquatiques. **Avant toute intervention sur l'une d'elles ou à proximité, il est nécessaire de s'informer auprès des services de l'État sur les démarches administratives préalables à effectuer.**

Les collectivités territoriales ont un rôle primordial pour garantir la préservation ou la restauration des zones humides à travers :

→ **les documents d'urbanisme** : zonage et/ou règlement propice à leur maintien (zone naturelle ou agricole non constructible, espace boisé classé, site à protéger pour sa valeur écologique...);

→ **la compétence GEMAPI** par des actions :

- d'information et de sensibilisation afin de promouvoir de bonnes pratiques,
- de maîtrise foncière ou d'usage (acquisition, convention...),
- d'amélioration de connaissance (inventaire, suivi),
- de gestion (étude, travaux, mise en valeur).

Extrait du PLU de Villemus (04) spécifiant le zonage zone humide
 Azh = Secteur agricole en zone humide à protéger
 Nzh = Secteur naturel en zone humide à protéger



LE SAVIEZ-VOUS ?

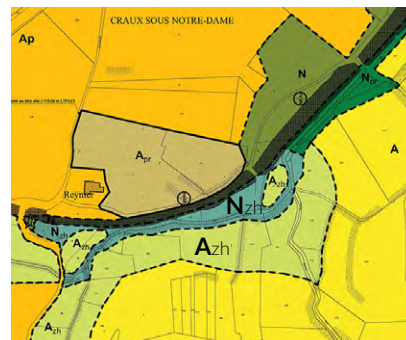
L'inventaire des zones humides n'a pas de portée réglementaire

quand il est élaboré à des fins de connaissance ou de gestion.

Il vise à alerter les communes, les aménageurs ou les particuliers pour préserver ou restaurer ces milieux.

Une zone humide préservée ou restaurée contribue à :

- atténuer les effets du changement climatique,
- se protéger contre les inondations,
- disposer d'une eau de qualité,
- favoriser la biodiversité,
- soutenir l'activité économique et l'attractivité du territoire.

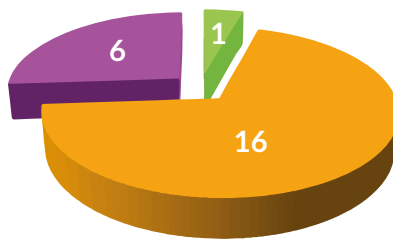


ZOOM SUR DLVAgglo

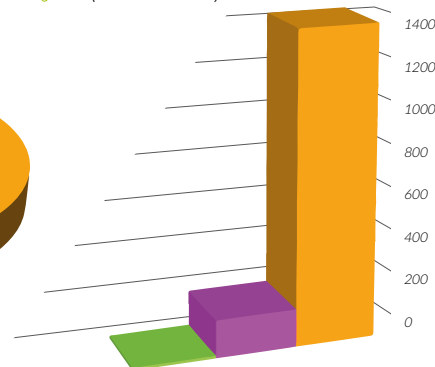
70 % des zones humides sont porteuses d'enjeux forts (hydrologique et/ou biologique), couvrant 99 % des surfaces inventoriées, sur lesquelles trois stratégies de gestion ont été définies.

16 zones humides devraient faire l'objet d'une priorité d'intervention du fait de leur état de dégradation et des menaces qui les affectent (cf p.3).

Nombres de zones humides de DLVAgglo nécessitant une gestion :



Surfaces cumulées : (en hectares)



Stratégies de gestion :

CONSERVER les milieux pas ou peu dégradés, soumis à de faibles pressions = **actions de prévention** pour garantir leur non-dégradation.

PRÉSERVER les milieux subissant de fortes pressions engendrant la dégradation de certaines fonctions = **actions de maîtrise ou de réduction des pressions.**

RESTAURER les milieux dont les fonctions sont très dégradées = **actions curatives** de restauration pour retrouver un état fonctionnel optimal.

SUR QUELS ACTEURS S'APPUYER ?

→ Vous souhaitez connaître la réglementation sur les zones humides ?
Ou vous avez un projet d'aménagement dans un périmètre qui les concerne ou à proximité ?

Contactez les services de l'État : Direction Départementale
des Territoires des Alpes de Haute-Provence

Avenue Demontzey
BP 211 - 04002 Digne-les-Bains Cedex
04 92 30 20 98
ddt-ser-pea@alpes-de-haute-provence.gouv.fr



→ Vous souhaitez accéder aux données d'inventaires des zones humides ?

Consultez-les sur le portail géographique des zones humides de Provence-Alpes-Côte d'Azur (<http://geo.pnrpaca.org/portail-geographique-des-zones-humides-de-provence-alpes-cote-dazur/>) ou sur celui de la DREAL PACA (<http://carto.geo-ide.application.developpement-durable.gouv.fr/1131/environnement.map>)

→ Vous souhaitez gérer ou protéger une zone humide ?

Vous pouvez contacter Durance Luberon Verdon Agglomération, le Parc naturel régional du Luberon ou le Conservatoire d'Espaces Naturels, qui s'efforceront de vous conseiller et vous accompagner dans votre projet.

Durance Luberon Verdon Agglomération

16 place de l'Hôtel de Ville
BP 107 - 04101 Manosque
04 92 70 34 00
accueil@dlva.fr
mgrimaldi@dlva.fr


Parc naturel régional du Luberon

60 place Jean Jaurès
BP 122 - 84400 Apt
04 90 04 42 00
contact@parcduluberon.fr
jerome.brichard@parcduluberon.fr

Conservatoire d'Espaces Naturels

18 avenue du Gand
04200 Sisteron
04 92 34 40 10
lionel.uelin@cen-paca.fr



ATTENTION 
Soyez prudent dans l'utilisation
des données d'inventaires des
zones humides.

- Les limites peuvent être imprécises. Elles ne sont là que pour informer et alerter sur la présence d'une zone humide à l'intérieur du périmètre donné.
- Elles constituent l'état actuel des connaissances à une date déterminée.
- Elles sont issues de différentes sources d'information (inventaire départemental des Alpes de Haute-Provence, plan de gestion stratégique des zones humides des bassins versants du territoire...).

LE SAVIEZ-VOUS ?

L'inventaire des zones humides a été réalisé, en tout ou partie, par le croisement d'analyses bibliographiques, de traitements cartographiques, de photo-interprétations, de relevés de terrain (botaniques et pédologiques).

Pour plus d'informations :
zones-humides.org
www.eaurmc.fr



Restauration de
berge en génie
végétal © PNRL



Relevé botanique
© PNRL

LES ZONES HUMIDES DE VOLX

5 zones humides - 139 hectares

Nécessité d'intégrer ces zones humides dans les documents d'urbanisme.

→ **3 zones humides à enjeux forts nécessitant une stratégie de gestion**

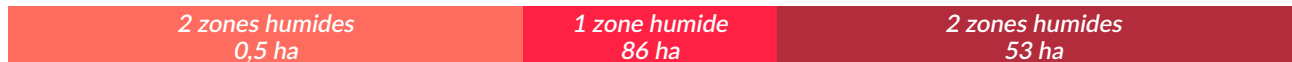
→ **3 zones humides à priorité d'intervention**

TYPES DE ZONES HUMIDES

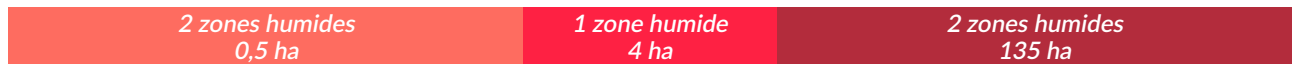


ÉTAT DE DÉGRADATION ET MENACES

Dégradées ■ Faiblement ■ Moyennement ■ Fortement



Menacées ■ Faiblement ■ Moyennement ■ Fortement



Rejets polluants dans les eaux



Enrochement de berge et de lit de rivière

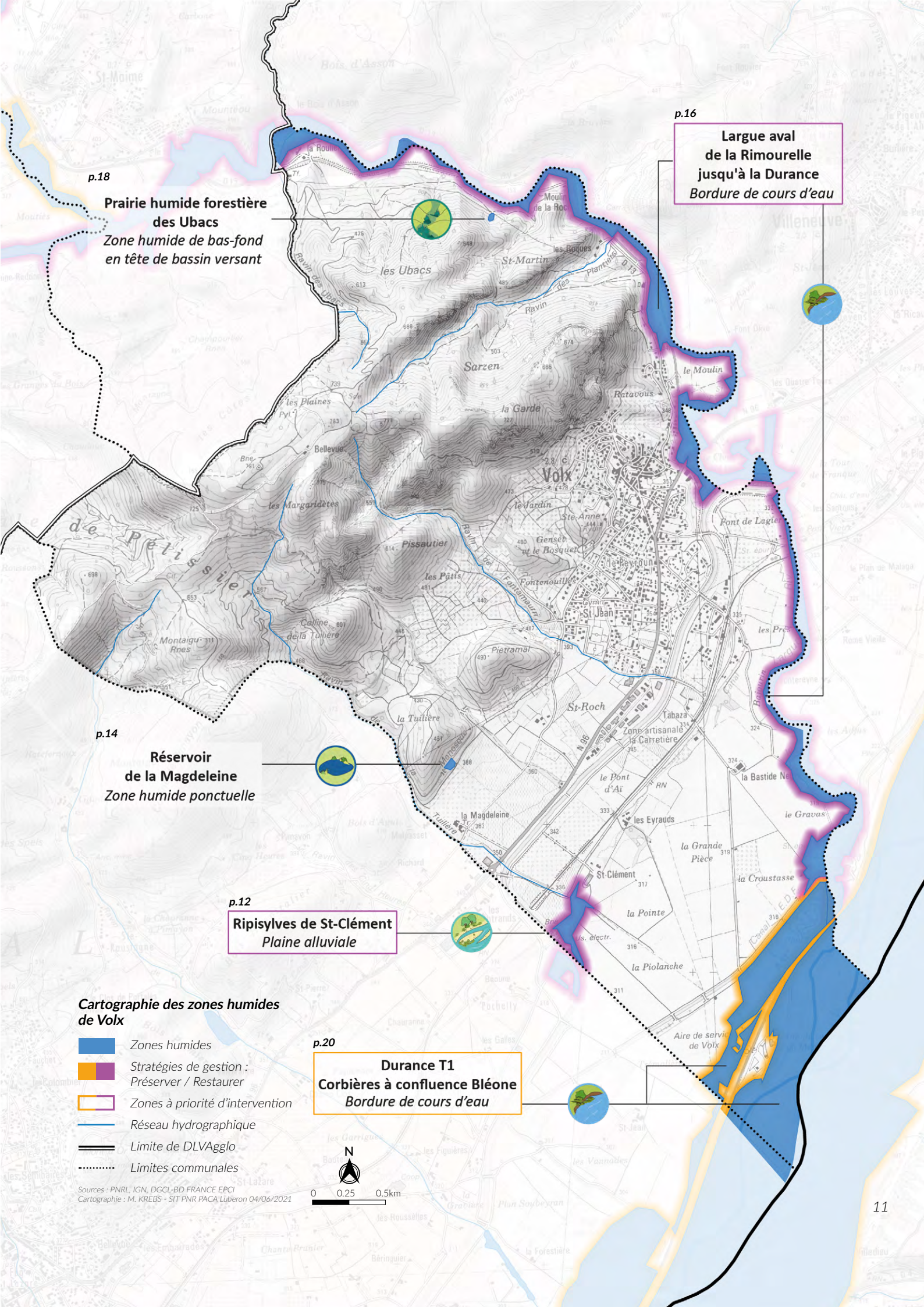


Remblaiement et urbanisation

©PNRL

LES STRATÉGIES DE GESTION POUR LES 3 ZONES HUMIDES À FORTS ENJEUX





p.18

Prairie humide forestière des Ubacs
Zone humide de bas-fond en tête de bassin versant

p.16

Largue aval de la Rimourelle jusqu'à la Durance
Bordure de cours d'eau

p.14

Réservoir de la Magdeleine
Zone humide ponctuelle

p.12

Ripisylves de St-Clément
Plaine alluviale

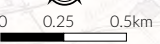
p.20

Durance T1
Corbières à confluence Bléone
Bordure de cours d'eau

Cartographie des zones humides de Volx

- Zones humides
- Stratégies de gestion : Préserver / Restaurer
- Zones à priorité d'intervention
- Réseau hydrographique
- Limite de DLVAgglo
- Limites communales

Sources : PNRL, IGN, DGCL-BD FRANCE EPCI
Cartographie : M. KREBS - SIT PNR PACA Luberon 04/06/2021



RIPISYLVE DE SAINT-CLÉMENT

Bassin versant : Affluents moyenne Durance

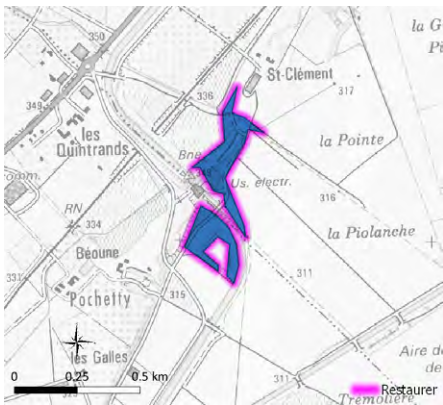
Communes : Volx, Manosque

Source : CEN PACA, 2011



©PNRL

6,5 ha Plaine alluviale



CRITÈRES DE DÉLIMITATION :

- Présence ou absence d'une végétation hygrophile
- Hydrologie (zone inondable, fluctuation de la nappe...)

PRINCIPAUX TYPES DE MILIEUX HUMIDES :

- Forêt méditerranéenne à peupliers, ormes et frênes

STATUT ET GESTION :

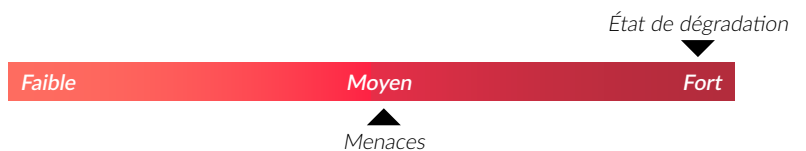
- Charte du Parc naturel régional du Luberon
- Réserve de biosphère Luberon-Lure

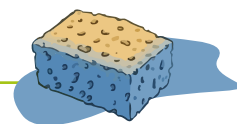
USAGES OU PROCESSUS NATURELS :

<i>Localisation :</i>	<i>Activités :</i>	<i>Facteurs pouvant influencer l'évolution de la zone humide :</i>
Au niveau de l'espace de fonctionnalité	Agriculture	→ Mise en culture, travaux du sol → Traitement de fertilisation et pesticides
Au niveau de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité	Activité hydroélectrique barrage	→ Modification du fonctionnement hydraulique → Comblement, assèchement, drainage, poldérisation → Création et modification des berges et digues, remblais et déblais, fossés
	Infrastructures linéaires (routes, voies ferrés)	→ Réseaux de communication
Au niveau de la zone humide	Chasse	→ Emploi de grenaille en plomb
	Autres	→ Dépôts de matériaux, décharges → Fermeture du milieu, assèchement

ÉTAT ET MENACES :

Ripisylve relictuelle aux fonctions dégradées. Risque de poursuite des altérations liées aux usages actuels (dépôts de matériaux...) et tendance à l'assèchement.





PRINCIPALES FONCTIONS ET VALEURS DE LA ZONE HUMIDE :

Fonctions hydrologiques et biogéochimiques :

- Expansion naturelle des crues
- Ralentissement du ruissellement
- Protection naturelle contre l'érosion des sols
- Régulation de la qualité de l'eau (rétention des sédiments, nutriments, contaminants...)

Fonctions biologiques et intérêt patrimonial :

- Corridor écologique (connexion avec d'autres milieux naturels)
- Présence d'un habitat naturel patrimonial (Ripisylve méditerranéenne)

Valeurs socio-économiques :

- Nulles à faibles



STRATÉGIE DE GESTION ET ORIENTATIONS

RESTAURER

Retrouver un état fonctionnel optimal de la zone humide tout en y maîtrisant les menaces.

Orientations d'actions :

- Prise en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU...) avec un zonage et règlement adapté.
- Animation territoriale : information et sensibilisation des propriétaires et usagers, convention de gestion, en vue de réhabiliter le site (résorption des dépôts sauvages, gestion de la fréquentation, régénération de la ripisylve...).



RÉSERVOIR DE LA MAGDELEINE

Bassin versant : Affluents moyenne Durance

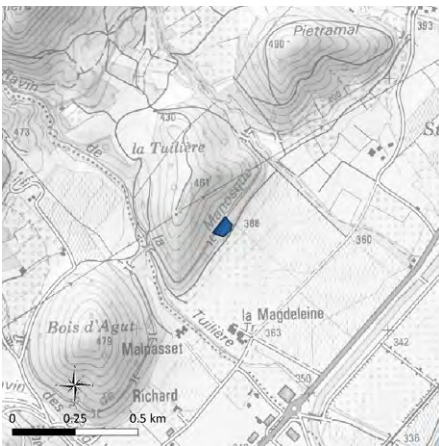
Commune : Volx

Source : CEN PACA, 2011



©CEN PACA

0,32 ha  Zone humide ponctuelle



CRITÈRES DE DÉLIMITATION :

- Présence ou absence d'une végétation hygrophile
- Hydrologie (zone inondable, fluctuation de la nappe...)

PRINCIPAUX TYPES DE MILIEUX HUMIDES :

- Ceinture de végétation d'hydrophytes et d'hélophytes (joncs, roseaux, potamots...)
- Fourrés humides à saules et peupliers

STATUT ET GESTION :

- Charte du Parc naturel régional du Luberon
- Réserve de biosphère Luberon-Lure

USAGES OU PROCESSUS NATURELS :

Localisation :

Au niveau de la zone humide

Activités :



Prélèvements d'eau

Facteurs pouvant influencer l'évolution de la zone humide :

→ Modification du fonctionnement hydraulique

Au niveau de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité



Agriculture

→ Mise en culture, travaux du sol
→ Traitement de fertilisation et pesticides



Infrastructures linéaires (routes, voies ferrés)

→ Canal de Manosque

ÉTAT ET MENACES :

Plan d'eau d'origine agricole entouré de vergers et de cultures où l'utilisation d'intrants altère probablement la capacité d'accueil du milieu pour les espèces.

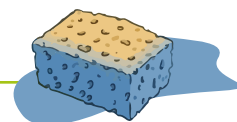
État de dégradation

Faible

Moyen

Fort

Menaces



PRINCIPALES FONCTIONS ET VALEURS DE LA ZONE HUMIDE :

Fonctions hydrologiques et biogéochimiques :

- Nulles à faibles

Fonctions biologiques et intérêt patrimonial :

- Connexion avec d'autres milieux naturels (boisement de versant, proximité du canal de Manosque)

Valeurs socio-économiques :

- Production de matière première : réservoir d'irrigation



STRATÉGIE DE GESTION ET ORIENTATIONS

Zone humide à enjeux faibles à modérés.

Pour autant, à l'échelle du bassin versant, l'intégralité des zones humides contribue à assurer des fonctions hydrologiques et/ou biologiques (effet de réseau) et doivent être conservées.

Orientations d'actions :

- Prise en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU...) avec un zonage et règlement adapté.
- Animation territoriale : information et sensibilisation des propriétaires et usagers.



LARGUE AVAL DE LA RIMOURELLE À LA DURANCE

Bassin versant : Largue

Communes : Dauphin, St-Maime, Villeneuve, Volx

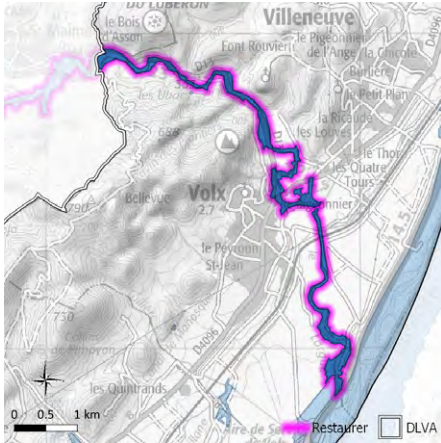
Source : CEN PACA, 2011



©PNRL

128,44 ha

Bordure de cours d'eau



CRITÈRES DE DÉLIMITATION :

- Présence ou absence d'une végétation hygrophile
- Hydrologie (zone inondable, fluctuation de la nappe...)

PRINCIPAUX TYPES DE MILIEUX HUMIDES :

- Forêt méditerranéenne à peupliers, ormes et frênes
- Formation riveraine de saules
- Bancs de graviers des cours d'eau méditerranéens

STATUT ET GESTION :

- Charte du Parc naturel régional du Luberon
- Contrat de gestion du bassin versant du Largue
- Réserve de biosphère Luberon-Lure
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique

USAGES OU PROCESSUS NATURELS :

Localisation :

Au niveau de la zone humide

Activités :



Facteurs pouvant influencer l'évolution de la zone humide :

→ Gestion des habitats pour l'accueil et l'information du public
→ Introduction, gestion ou limitation des populations



→ Modification du fonctionnement hydraulique



→ Mise en culture, travaux du sol
→ Traitement de fertilisation et pesticides
→ Coupes, abattages, arrachages et déboisements
→ Création et modification des berges, remblais et déblais, fossés

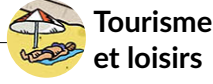
Au niveau de la zone humide et de l'espace de fonctionnalité



→ Habitat humain, zone urbanisée
→ Infrastructures linéaires, réseaux de communication
→ Dépôts de matériaux, décharges
→ Rejets substances polluantes dans les eaux
→ Création et modification des berges et digues, remblais et déblais
→ Modification du fonctionnement hydraulique



→ Rejets substances polluantes dans les eaux



→ Sport et loisirs de plein air (camping, randonnée, chasse...)

Au niveau de l'espace de fonctionnalité



→ Coupes, abattages, arrachages et déboisements

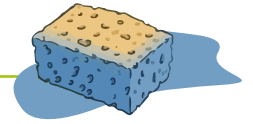


→ Pâturage

ÉTAT ET MENACES :

Tronçon impacté par différents aménagements liés à l'urbanisation, aux réseaux de communication (recalibrage, endiguement, enrochements, seuils...), aux prélèvements et pollutions diffuses

accentuant l'eutrophisation et l'assèchement du cours d'eau en période d'étiage. Impact potentiel d'un site Seveso (Geosel) ayant déjà généré par le passé des pollutions au naphta.



PRINCIPALES FONCTIONS ET VALEURS DE LA ZONE HUMIDE :

Fonctions hydrologiques et biogéochimiques :

- Expansion naturelle des crues
- Ralentissement du ruissellement
- Soutien naturel d'étiage
- Régulation de la qualité de l'eau (rétention des sédiments, nutriments, contaminants)
- Protection naturelle contre l'érosion des sols

Fonctions biologiques et intérêt patrimonial :

- Corridor écologique (connexion avec d'autres milieux naturels)
- Présence d'habitats naturels patrimoniaux : ripisylve et saulaie méditerranéenne, groupements de végétaux des bancs de graviers, de sable ou de limons...
- Présence d'espèces rares et/ou protégées : *Castor fiber* (Castor d'Europe), *Barbus meridionalis* (Barbeau méridional), *Salmo trutta* (Truite d'Europe)...

Valeurs socio-économiques :

- Réservoir pour l'alimentation en eau potable (captage de Dauphin)
- Intérêt paysager (corridor structurant de la ripisylve dans le paysage)
- Intérêt pour les loisirs/valeurs récréatives (randonnée, pêche...)



STRATÉGIE DE GESTION ET ORIENTATIONS

RESTAURER

Retrouver un état fonctionnel optimal de la zone humide tout en y maîtrisant les menaces.

Orientations d'actions :

- Prise en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU...) avec un zonage et règlement adapté.
- Animation territoriale : information et sensibilisation des propriétaires et usagers, veille et maîtrise foncière ou d'usage, convention de gestion...

- Schéma d'aménagement global afin d'évaluer la faisabilité technique, économique et sociale pour une restauration du cours d'eau tenant compte des différents enjeux hydrauliques et écologiques.

Code : 04CEN0024

PRAIRIE HUMIDE FORESTIÈRE DES UBACS

Bassin versant : Largue

Commune : Volx

Source : PNRL, 2019



Zone humide de bas-fond en tête de bassin versant



©PNRL



CRITÈRES DE DÉLIMITATION :

- Présence ou absence d'une végétation hygrophile

PRINCIPAUX TYPES DE MILIEUX HUMIDES :

- Lande humide à Molinie

STATUT ET GESTION :

- Charte du Parc naturel régional du Luberon
- Contrat de gestion du bassin versant du Largue
- Site Natura 2000 (zone spéciale de conservation pour les habitats)
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- Réserve de biosphère Luberon-Lure

USAGES OU PROCESSUS NATURELS :

Localisation :	Activité :	Facteurs pouvant influencer l'évolution de la zone humide :
Au niveau de la zone humide	Pas d'activité marquante	→ Fermeture du milieu

ÉTAT ET MENACES :

Pas d'activité ou processus marquants remettant en cause les équilibres naturels de la zone humide.

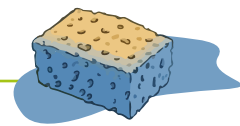
État de dégradation

Faible

Moyen

Fort

Menaces



PRINCIPALES FONCTIONS ET VALEURS DE LA ZONE HUMIDE :

Fonctions hydrologiques et biogéochimiques :

- Ralentissement du ruissellement
- Soutien naturel d'étiage
- Protection naturelle contre l'érosion des sols

Fonctions biologiques et intérêt patrimonial :

- Présence d'un habitat naturel peu commun sur le territoire du Parc du Luberon (lande humide à Molinie)

Valeurs socio-économiques :

- Nulles à faibles



STRATÉGIE DE GESTION ET ORIENTATIONS

Zone humide à enjeux faibles à modérés.

Pour autant, à l'échelle du bassin versant, l'intégralité des zones humides contribue à assurer des fonctions hydrologiques et/ou biologiques (effet de réseau) et doivent être conservées.

Orientations d'actions :

- Prise en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU...) avec un zonage et règlement adapté.
- Animation territoriale : information et sensibilisation des propriétaires et usagers, veille.



Code : 04CEEP0467

DURANCE - TRONÇON 1 CORBIÈRES À CONFLUENCE BLÉONE

Bassin versant : Moyenne Durance

Communes : Château-Arnoux Saint-Auban, L'Escalé, Lurs, Les Mées, Volx, Corbières, Montfort, Peyruis, Sainte-Tulle, La Brillanne, Villeneuve, Oraison, Ganagobie, Valensole, Gréoux-les-Bains, Beaumont-de-Pertuis, Vinon-sur-Verdon, Manosque

Source : CEN PACA, 2011

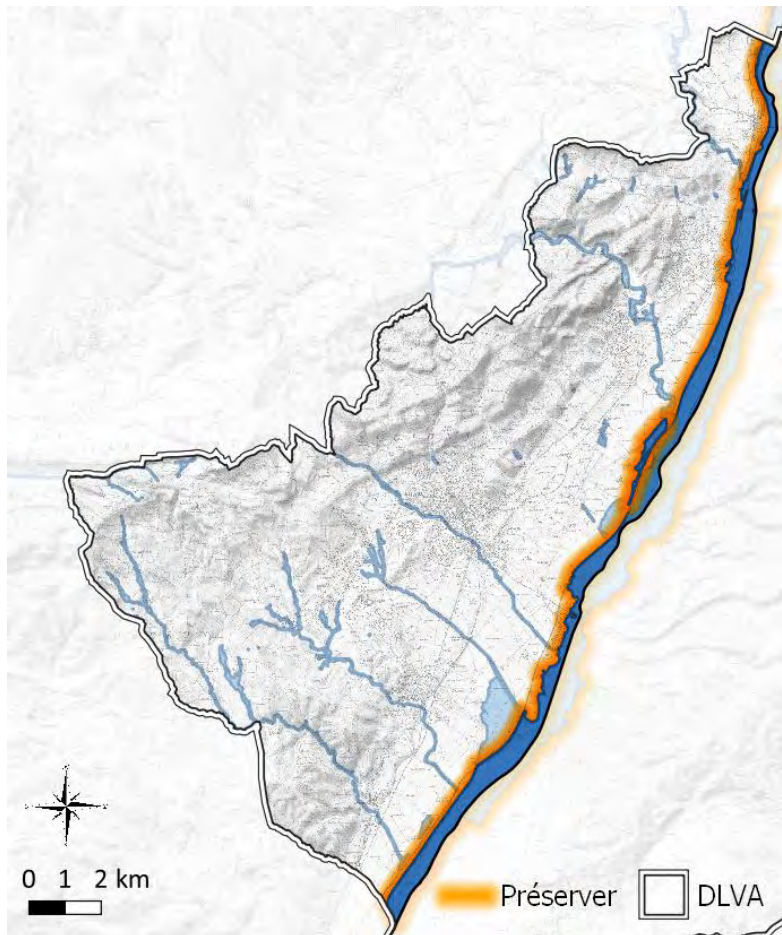


3 170,48 ha

Bordure de cours d'eau



©PNRL



CRITÈRES DE DÉLIMITATION :

- Présence ou absence d'une végétation hygrophile
- Hydrologie (zone inondable, fluctuation de la nappe...)

PRINCIPAUX TYPES DE MILIEUX HUMIDES :

- Végétation aquatique flottante ou submergée
- Bancs de graviers des cours d'eau méditerranéens
- Vases des cours d'eau avec végétation méditerranéenne
- Formation riveraine de saules
- Forêts méditerranéennes de peupliers, d'ormes et de frênes
- Roselières

STATUT ET GESTION :

- Site Ramsar (zone humide d'importance internationale)
- Charte du Parc naturel régional du Luberon
- Site Natura 2000 (zone de protection spéciale pour les oiseaux et de conservation pour les habitats)
- Zone ND du POS ou N du PLU
- Zone Naturelle d'Intérêt Ecologique, Faunistique et Floristique
- Réserve de biosphère Luberon-Lure

USAGES OU PROCESSUS NATURELS :



ÉTAT ET MENACES :

La Durance est impactée de multiples manières : urbanisation, endiguement, prélèvement d'eau, rejets toxiques,

perturbations liées au régime hydro-électrique, extraction de granulats, décharges, essartement, défrichement...

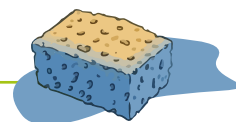
État de dégradation

Faible

Moyen

Fort

Menaces



PRINCIPALES FONCTIONS ET VALEURS DE LA ZONE HUMIDE :

Fonctions hydrologiques et biogéochimiques :

- Expansion naturelle des crues
- Ralentissement du ruissellement
- Régulation de la qualité de l'eau (rétention des sédiments, nutriments, contaminants...)
- Soutien naturel d'étiage (alimentation du cours d'eau et/ou nappes phréatiques)
- Protection naturelle contre l'érosion des sols

Fonctions biologiques et intérêt patrimonial :

- Corridor écologique (connexion avec d'autres milieux naturels)
- Étape migratoire, zone de stationnement et d'ortoirs pour de nombreuses espèces d'oiseaux
- Zone particulière pour l'alimentation de la faune et pour la reproduction
- Nombreux habitats naturels patrimoniaux (ripisylve, adoux, bancs de graviers, de sable ou de limons...) et espèces rares et/ou protégées (Petite Massette, Corisperme de France, Loutre d'Europe, Agrion bleuissant, Petit Gravelot...)

Valeurs socio-économiques :

- Réservoir pour l'alimentation en eau potable
- Production biologique et matière première (irrigation, énergie, granulats...)
- Valeur scientifique (mosaïque de milieux riches et rares en Provence)
- Intérêt pour la valorisation pédagogique/éducative
- Intérêt paysager et culturel



STRATÉGIE DE GESTION ET ORIENTATIONS

PRÉSERVER

Réduire et gérer les pressions sur le site pour en maîtriser les menaces.

Orientations d'actions :

→ Prise en compte dans les documents de planification et d'urbanisme (SCOT, PLU...) avec un zonage et règlement adapté.

→ Animation territoriale : information et sensibilisation des propriétaires et usagers, valorisation pédagogique, veille et maîtrise foncière

ou d'usage, émergence de projets de préservation/ restauration compatibles avec les enjeux socio-économiques (gestion conservatoire de sites particuliers, restauration de zones-tampons, résorption des pollutions, amélioration des continuités écologiques et de la dynamique naturelle du cours d'eau...).

La Loutre d'Europe qui recolonise depuis 2013 les milieux duranciens ©OFB P.BAFFIE



L'Agrion bleuissant vivant dans les zones calmes du cours d'eau ©CEN PACA



Le Grillon des torrents, espèce caractéristique de la dynamique alluviale © Y.BRAUD



La Durance : entre ripisylve, îlons, bancs de galets et eaux vives ©D.TATIN



La Petite Massette disséminée sur les rives de la Durance ©SMAVD

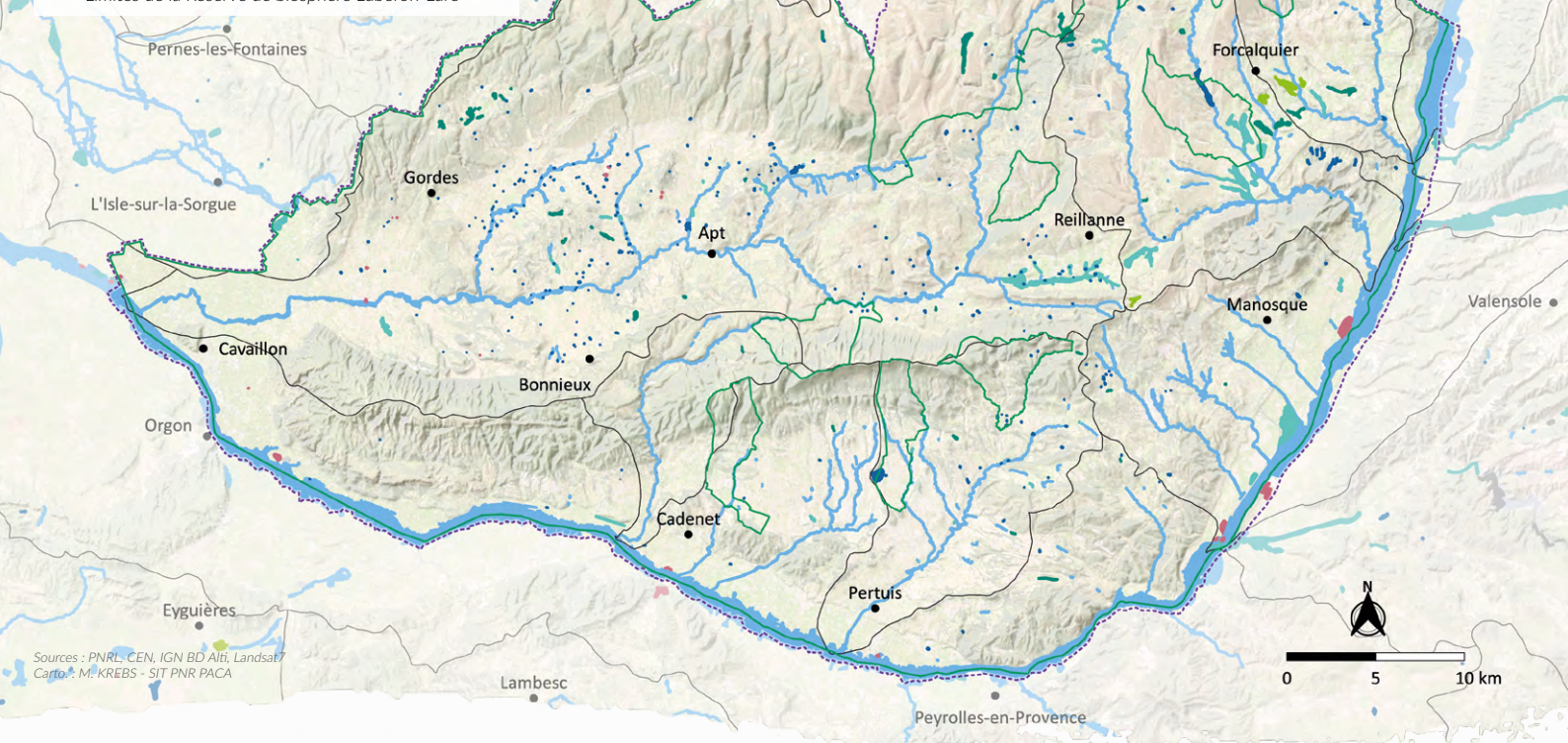


Le Corisperme de France sur les bancs de sable et galets ©H.SIGNORET



Carte des zones humides du Parc naturel régional du Luberon et de la Réserve de biosphère Luberon-Lure

- Bordures de cours d'eau
- Zones humides ponctuelles
- Plaines alluviales
- Zones humides de bas-fonds en tête de bassin versant
- Zones humides artificielles
- Marais et landes humides de plaines et de plateaux
- Limites des bassins versants
- Limites du Parc naturel régional du Luberon
- Limites de la Réserve de biosphère Luberon-Lure



POURQUOI CET ATLAS SUR LES ZONES HUMIDES ?

C'est un outil d'information, de sensibilisation et d'aide à la décision auprès des collectivités territoriales afin de contribuer à la gestion de ces milieux, de mieux les prendre en compte dans les documents de planification (SCOT, plan local d'urbanisme...) et dans les projets d'aménagement.

QU'EST-CE QUE LA GEMAPI ET SON LIEN AVEC LES ZONES HUMIDES ?

La GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention contre les inondations) est une nouvelle compétence obligatoire depuis le 1^{er} janvier 2018, transférée automatiquement aux intercommunalités.

Elle associe la bonne gestion des cours d'eau avec celle du risque inondation. Cette compétence inclut la protection et la restauration des zones humides dont le rôle est essentiel dans la régulation du cycle de l'eau (stockage, écrêtement, épuration, etc.).

QUEL PARTENARIAT ENTRE DLVAGGLO ET LE PARC NATUREL RÉGIONAL DU LUBERON ?

Durance Luberon Verdon Agglomération (DLVAgglo) exerce de plein droit la compétence GEMAPI pour le compte de ses 25 communes adhérentes. Une collaboration a été établie avec les structures de gestion de l'eau existantes pour assurer tout ou partie de cette compétence à l'échelle de son territoire.

Le Parc naturel régional du Luberon contribue à cette démarche en apportant sa connaissance et son expertise sur les zones humides de la partie du territoire de DLVAgglo qui le concerne (rive droite de la Durance). Le plan de gestion stratégique des zones humides du territoire Luberon-Lure, réalisé en 2019, identifie les enjeux portés par ces milieux, leur état de conservation et les menaces pour en définir des stratégies de gestion et des priorités d'interventions.

CHIFFRES CLÉS :

- 500 zones humides connues (10 000 hectares) sur le territoire Luberon-Lure.
- 50 % sont porteuses d'enjeux forts couvrant la quasi-totalité des surfaces.
- 1/3 des zones humides sont encore en bon état, d'où l'importance de préserver et d'entreprendre des actions de restauration sur les autres.